

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FABIEN-DE-PANET
COMTÉ DE MONTMAGNY

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 362-2024

RÈGLEMENT #362-2024, DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, LES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024.

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET,
COMTÉ DE MONTMAGNY**

AVIS PUBLIC est par les présente donné par la soussignée, Annick Grégoire-Bégin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, comté de Montmagny ;

QUE ce conseil a adopté le 5 février 2024, le règlement numéro **362-2024, DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, LES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024.**

QUE les intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-FABIEN-DE-PANET, COMTÉ DE MONTMAGNY, CE 7^{ième} JOUR DE FÉVRIER 2024.



Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière